Vol. XXXVI — Saint-Boniface, Manitoba, 21 Novembre 1906. — No. 2

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis ...$1.00 par année
Etranger (compris le port)...... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne.............12 cents
Chaque insertion subséquente......... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. SAUVIN, Imprimeur. TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées:

LE MANITOBA, SAINT-BONIFACE, MANITOBA

La Loterie de l'Hospice Tache

Nous offrons des félicitations bien cordiales aux Dames Patronesses de l'Hospice Taché: leur loterie a produit une recette abondante, au-delà de $1000. Notons que cette œuvre a été organisée dans l'espace de quelques jours.

Il y en chaque soir de jolies réunions à l'Ecole Normale.

L'Union Ste-Cécile, de même que d'autres virtuoses de talent ont donné aux Dames Patronesses un concours bien apprécié.

Le *basket social* de mercredi soir a été fructueux pour l'œuvre et très récréatif pour les personnes qui y prirent part.

Nous passons par-dessus bien des détails faute d'espace; nos félicitations n'en sont pas moins sincères pour celles qui se sont dévoué s avec tant de désintéressement à cette loterie pour nos orphelins.

LES "TOURNANTS"

Qui de nous ne connait ces moments de l'existence où va cesser une série quelconque d'actes ou de panoramas, recommencer ou se dérouler une autre série? Les vies les plus monotones ne sont pas exemptes de ces "tournants", et moins notre façon de vivre en comporte, plus ces abandons et ces reprises, ce nouveau succédant à l'ancien nous préoccupent et nous intéressent. La période dans laquelle nous entrons marque un de ces petits tournants réguliers de la vie quotidienne. L'écart entre l'existence de l'été et celle de l'hiver est très grand, aussi bien pour le citadin que pour le campagnard, et c'est peut-être même cette brusque différence qui donne quelque charme à la mauvaise saison et nous console de voir fuir les beaux jours. Car le changement est une des formes par lesquelles nous supportons le mieux notre exil On médit trop à tort de cette disposition qui nos pousse à varier les gestes et les décors. Changer c'est avancer, et, pour qui souhaite le but, avancer est un bien.

Chaque tournant nous signale une étape franchie, une de moins à parcourir; chacun d'eux en laissant un peu plus de passé derrière nous, rapproche l'avenir meilleur et qui pourra, celui-là être sans vices puisqu'ils sera uniformement bon. Si tout le chemin terrestre s'en allait droit à travers le désert des souffrances, des ingratitudes et de la décéption qu'il est chargé de franchir, combien de nous auraient le courage d'y marcher sans se plaindre, c'est-à-dire sans perdre le bénéfice moral que nous avons à le parcourir! Notre activité lassée, notre courage effrayé nous refuseraient bientôt le service. Mais les "tournants" sont là qui réveillent l'une et raffermissent l'autre en excitant cette fièvre de l'inconnu, ce besoin de savoir et de connaitre qui, seuls, suffiraient à prouver que nous ne sommes ici-bas que des voyageurs.

Ce "Portant", pour me servir d'un style de théâtre, qui barre à intervalles réguliers ou inattendus, la scène de notre existence, est un artifice providentiel qui nous divise la route à faire et forme un ressort pour notre activité. Et ce "panneau" tendu par le bon Dieu, est si bien utile, que nous ne manquons pas d'y tomber. Chacun des tournants de notre existence est pour nous, d'ordinaire, l'occasion d'une reprise de nous-mêmes, d'un calcul de nos profits et de nos pertes, d'un examen de nos forces et de nos ressources. Que ce soit au physique ou au moral, lorsque nous approchons d'un tournant, nous organisons la reprise de notre activité, de notre mode d'existence. Nous "faisions des résolutions". Encore une forme de la vie psychique qui fait sourire les esprits matériels. Pourquoi, disent-ils, faire des résolutions que la vie, les circonstances, l'entourage et aussi notre propre faiblesse nous empêchent de tenir? Pourquoi? Mais pour en faire, simplement si nous ne pouvons mieux. C'est toujours un exercice salutaire pour notre conscience que cet élan vers le meilleur et le plus utile; c'est une étude profitable à l'esprit que cet effort de discernement entre ce qu'il fait par entrainement, et qu'il devrait faire par libre volonté.

Laissons sourire ceux qui remplacent le devoir austère par des formules de bien être, et faisons des résolutions.

Voici l'hiver qui sonne, pour tous ceux qui ne s'éparpillent pas trop dans les plaisirs mondains, la reprise de la vie intime, de la vie de pensée. La nature qui sommeille nous indique par là qu'elle cède le champ à l'esprit. Formons la résolution de profiter du silence paisible et pieux qui nous attend de l'autre côté de ce tournant.

JACQUELINE RIVIERE.
(Veillées des Chaumières).

EN FRANCE

M. Clémenceau a lu, devant les chambres françaises sa déclaration de principes. Elle a été approuvée par une majorité considérable. Le Bloc s'est groupé autour du nouveau cabinet, la Droite lui a refusé un témoignage de confiance et le Centre paraît s'être abstenu. Le télégraphe nous apprend que de nombreux interpellateurs ont essayé de connaitre la pensée des ministres sur les détails d'application de loi de la séparation et que le débat s'est assez longuement prolongé, mais au moment où nous terminons notre journal, nous ne sommes pas pour cela plus renseignés, car les dépêches sont d'un vague extrême et ne nous apportent aucun renseignement précis.

Les dernières lettres pastorales publiées par la presse française indiquent que les évêques ordonneront à leurs prêtres de ne pas quitter leurs églises le 12 décembre prochain.

D'après une dépêche, M. Briand aurait déclaré, dans une conversation, que les catholiques sont les seuls à ne pas former d'associations cultuelles Il y a à cela une raison très simple, c'est que le type d'associations cultuelles prescrit par le gouvernement convient à tous les autres cultes, excepté au culte catholique.

LA REPONSE D'UN CHRETIEN

A la suite du discours que M. Clémenceau prononça lors de son voyage en Vendée, M. le comte de Cathelineau le traita de misérable. Trois amis de M. Clemenceau ont offert de régler l'affaire dans un combat. M. le comte Xavier de Cathelineau répond qu'il est Vendéen, c'est-à-dire catholique, que sa religion défend le duel. Il rappelle qu'un brave Vendéen fait prisonnier par les Bleus fut conduit au pied d'une croix et que là, lui mettant une hache à la main, on lui commande de l'abattre. Le paysan s'adossant à la croix la défendit contre les baïonnettes de trente assassins et tomba mort en criant: rendez moi mon Dieu!

Le comte de Cathelineau annonce que, comme ce brave homme, il se rendra bientôt aux portes des églises, au pied de la Croix. C'est là, leur faisant face, le Sacré-Cœur sur sa poitrine, qu'il rencontrera les ennemis de l'Eglise.

Trois chouans ont offert leurs services au comte dans le cas où il y aurait combat singulier

Commentant cet incident, le marquis d'Elbée écrit: "Le dernier chouan n'est pas mort. Les Vendéens sont éternels comme l'Eglise qu'ils défendent."

CONTRE DREYFUS

Les généraux Louis Langlois, Paris, Dietrich, E. Sonnois, Pottiers et Prud'homme viennent, à la suite de leurs camarades Kessler, Donop, Bonnal, Travailleur, etc. de souscrire à la médaille d'or que l'*Action française* propose d'offrir au général Mercier pour le remercier de son attitude dans l'affaire Dreyfus. Cette souscription prend presque les allures d'une protestation de la vieille armée contre le jugement de la Cour de Cassation.

Les verdicts des conseils de guerre n'avaient point convaincu les dreyfusards; il est évident que celui de la cour suprême laisse incrédules les antidreyfusards. L'*Action française* accuse formellement la Cour de Cassation d'avoir violé la loi pour annuler sans renvoi le verdict du conseil de guerre de Rennes. On sait que la cassation avec renvoi aurait obligé Dreyfus à subir un nouveau procès devant ses pairs.

EN ANGLETERRE

Les dépêches annoncent que la chambre des Lords fait subir au projet de loi sur l'instruction publique présenté par M. Birrell des modifications considérables. La grande victoire remportée par les conservateurs dans les récentes élections municipales portera sans doute les Lords à agir avec une fermeté plus grande, car elle démontre que le ministère commence déjà à perdre du terrain dans l'opinion.

Le Manitoba.

MERCREDI, 21 NOVEMBRE 1906

La Mairie de Saint-Boniface

On parle beaucoup de cette latte.

Il est important de ne pas prendre une décision à la légère.

Il est du devoir de chaque citoyen de s'élever au-dessus de toutes considérations personnelles et de bien songer à la signification du prochain scrutin.

Nous traiterons cette question plus au long quand nous serons en présence de deux programmes—il ne saurait y en avoir trois—bien définis.

Pour le moment, nous croyons prématurée l'idée de nous annexer à Winnipeg.

Cette question est grosse de conséquences pour l'avenir, tant au point de vue matériel qu'au point de vue religieux et national.

L'annexion, dans les circonstances, et sous le régime scolaire actuel, serait un péril pour notre langue, et une cause d'évidentes difficultés pour nos écoles.

Personne parmi nous n'aimera à payer double impôt pour le plaisir de faire partie de Winnipeg.

Les Limites de la Province

Nos ministres locaux sont revenus d'Ottawa.

Ils ne sont guère enthousiastes sur les perspectives d'agrandissement de la province.

Sir Wilfrid Laurier leur a intimé que les frontières actuelles resteraient probablement les mêmes assez longtemps ; que, plus tard, peut-être, quand la contrée située au nord de la province serait suffisamment développée, on l'érigerait en province !

On imagine que les hons MM. Roblin, Rogers et Campbell ne sont pas très satisfaits de ce voyage auquel on les avait conviés en termes plutôt encourageants.

Le parti libéral portera seul toute la responsabilité de la position humiliante où se voit confiné le Manitoba par rapport aux autres provinces de la Confédération.

Notes Politiques

Ouverture de la session fédérale, demain, à Ottawa. Les dépêches nous disent que cette cérémonie officielle revêtira beaucoup d'éclat.

***

Le samedi, 10 novembre, a été posée la pierre angulaire de l'édifice de la "Patrie", rue Sainte-Catherine, Montréal. La cérémonie, qui a revêtu un caractère solennel, a eu lieu en présence de milliers de personnes, aux acclamations d'une foule d'invités, parmi lesquels on comptait les représentants les plus autorisés de la politique, de la magistrature, des professions libérales, du journalisme, du commerce et de la finance. Notre grand confrère de Montréal nous a fait part de cet événement par une carte d'invitation. Nous remercions la *Patrie* de cette attention.

La Franc-Maçonnerie Canadienne-Française

D'étranges nouvelles nous arrivent de Montréal.

Il y a environ huit jours, la presse annonçait que M. Kleczkowski, consul général de France au Canada devait nous quitter pour accepter un poste nouveau à Montevideo.

On s'accordait généralement à regretter le départ de M. Kleczkowski, homme distingué, que la société canadienne-française de Montréal estimait beaucoup.

Mais on attribuait tout simplement ce départ aux mutations souvent nécessaires dans les milieux diplomatiques. Or il appert, par documents dont l'authenticité paraît bien établie, que nous sommes en présence d'un coup des loges.

Voici comment l'*Evénement*, de Québec, transmet cette grave nouvelle à ses lecteurs :

En lisant la petite note que nous avons publiée hier soir, personne n'a pu supposer la nature des documents que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Qui pourrait s'imaginer en effet, sans en avoir la preuve authentique, que les Canadiens-français comptent déjà assez de francs-maçons parmi eux et surtout, que ces francs-maçons sont animés d'une telle rage contre les catholiques, pour exiger et obtenir le déplacement d'un officier aussi considérable que le représentant au Canada d'une nation comme la France, parce que cet officier est catholique.

Des francs-maçons canadiens-français, le public n'en connaît guère. Il y en a pourtant un certain nombre à Montréal, mais leur action est si cachée, leur secret si bien gardé que nos compatriotes se disent tout naturellement qu'on exagère leur nombre, leur attitude, leur influence. Eh bien, voici qui ouvrira sans doute les yeux à bien des braves gens.

M. le consul de France, Kleczkowski est un catholique pratiquant bien que délégué d'un gouvernement de gueux, et de malpropres politiciens, qui représentait la France avec éclat ici, et dont l'attitude, toujours digne, faisait oublier l'odieux du gouvernement au nom duquel il parlait.

On l'a nommé au Canada, alors que l'anti-cléricalisme n'était pas encore considéré comme un article d'exportation. On le déplace aujourd'hui que l'anti-cléricalisme est en voie d'exportation et d'une certai-d'hui que l'anti-cléricalisme est ne mode en quelques endroits.

Lisons plutôt les documents que nous devons à l'obligeance de notre confrère de la "Vérité" de pouvoir reproduire aujourd'hui même :

LETTRE DE M. NOURRISSON

Paris, 5 octobre 1906.

19, rue St-Guillaume.

Monsieur,

En rentrant à Paris, j'ai eu communication du compte rendu du congrès des loges de la région parisienne (séances de septembre 1905 à juin 1906). J'y ai copié textuellement le passage ci-joint qui pourra, je crois, vous intéresser et intéresser aussi quelques personnes. Les Canadiens verront que les francs-maçons français ont la prétention de faire chez eux ce qu'ils ont fait dans notre malheureux pays.

Je me porte garant de l'exactitude du passage ci-contre.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

PAUL NOURRISSON.

N. B.—Sur les annuaires de 1896 et suivants il n'y a aucun nom de vénérable pour la loge l'Emancipation.

DOCUMENT IMPORTANT

Le consulat français au Canada et la Franc-Maçonnerie

Compte rendu du Congrès des de la région parisienne tenu Paris 1906—Séance du 14 septembre 1905, p. 32

Le F.·. Hirsch donne lecture du vœu suivant qui est adopté à l'unanimité :

"Le congrès des Loges de la région parisienne :

"Considérant que l'influence catholique est toujours prédominante au Canada français ; que le consul général de France au Canada, loin de représenter avec sincérité et dignité le gouvernement de la République, se sert de ses hautes fonctions pour nuire aux intérêts des républicains français, dans le temps qu'il protège les prêtres et les congréganistes français qui viennent s'établir au Canada,—pour recommander au faveurs de notre gouvernement les Canadiens hostiles à nos institutions et desservir au contraire les Canadiens qui leur sont sympathiques ; considérant, en outre, que le consul général de France, sortant complètement de ses attributions, se joint au cléricaux canadiens pour persécuter nos FF... de la R.·. L.·. l'Emancipation (or... de Montréal) et, avec eux, les penseurs libres du Canada ;

"Emet le vœu ;

"Que nos FF... députés et sénateurs obtiennent du ministre des affaires étrangères le déplacement de notre consul général du Canada et son remplacement par un citoyen s'inspirant de l'idée républicaine ;

"Et prient le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France de faire les démarches nécessaires pour aboutir le plus rapidement possible à un résultat.

"Vœu présenté par les FF... X. de Marmande, au nom de la Loge l'Emancipation (or... de Montréal), Paul-Armand Hirsch (Renaissance), Pierre Morel (Ecole mutuelle et Ateliers socialistes), Troubat (Amis de l'Humanité), Blois (Défense), Borde (Chantier des Egaux), Morin (Unité maçonnique), de Dibancourt (Amis du progrès), Manoury (Education coopérative), Roret (Etudiants)."

M. Nourrisson, qui transmet ces documents à notre confrère, est un avocat éminent à la Cour d'Appel de Paris, auteur de plusieurs ouvrages, sur les Jacobins, membres du congrès des jurisconsultes catholiques et fils de M. Nourssson, de l'Institut.

Le Frère trois points de Marmande est l'auteur de cette étude sur l'instruction publique au Canada, parue dans la "Revue" de Paris, et contenant tant et de si fausses affirmations.

Par ses relations avec nos francs-maçons Canadiens-français, qui en font l'interprète de "l'Emancipation" l'on peut voir qui le renseigne sur les choses canadiennes et de quel esprit sont animés nos francs-maçons.

Le franc-maçon Manoury figura à Montréal dans une assemblée publique à son retour de l'exposition de St-Louis.

Les autres valent ceux-là, sans doute.

LE COMMENCEMENT DE LA PERSECUTION

Que les trois points français aient demandé le déplacement de M. Kleckowski, il n'y a là rien qui nous étonne. En France, ils font maîtres, ce sont eux qui sont les lois et décident du sort de tout le monde. Mais qu'une poignée de leurs frères au Canada qui, jusqu'à présent se sont cachés comme des malfaiteurs osent réclamer ainsi la disparition du pays d'un homme contre lequel ils n'ont aucun reproche à formuler, voilà qui doit nous donner une idée de cette audace particulière aux francs-maçons.

Ne nous le cachons pas : c'est la persécution maçonnique qui commence. Aujourd'hui elle s'attaque à un Français, demain elle s'attaquera peut-être aux Canadiens.

Nous aurons peut-être plus vite que nous le pensons nos luttes à soutenir pour notre liberté.

SAINTE CECILE

On doit féliciter de tout cœur l'Union Ste-Cécile d'avoir organisé une célébration solennelle de sa fête patronale. Ce soir et demain, en effet, cette Société d'élite affirmera bien haut son esprit de foi comme aussi son amour de l'art et des idéals distingués.

L'Union Ste-Cécile a été fondée à St-Boniface il y a une quinzaine de mois. Le public lui a, dès le début, manifesté une sympathie qui s'accentue toujours.

Peut-être ne trouvera-t-on pas déplacé que nous donnions ici quelques lignes sur le patronne de cette Société, sur sainte Cécile la douce vierge à laquelle les musiciens offrent des hommages particuliers.

Sainte Cécile était Romaine et issue d'une famille noble. Elle fut élevée dans les principes de la religion chrétienne, et elle en remplit toujours les devoirs avec une grande exactitude. Se croyant réclamée de Dieu d'une manière spéciale, elle voulut, dans sa jeunesse, renoncer à la grande situation que le monde lui faisait ; sa famille pourtant lui fit accepter un jeune seigneur nommé Valérien, qu'elle gagna à l'Eglise. Valérien mourut martyr de la foi ; son épouse subit aussi le même sort, ou plutôt gagna la même glorieuse couronne quelques années plus tard.

On fait remonter ces martyres au temps du pape Urbain I, vers l'an 230, sous Alexandre-Sévère. Les corps de Valérien et de Cécile furent enterrés à Rome, dans le cimetière de Calixte, lequel prit, depuis, le nom de Sainte-Cécile. Il y avait à Rome, dans le Vème siècle une église dédiée à sainte Cécile ; le pape Symmaque y tint un concile en l'an 500. Cette église tombant en ruine, le pape Pascal Ier la fit rebâtir. On désespérait d'abord de trouver le corps de la Sainte : on pensait que les Lombards, qui avaient enlevé plusieurs corps saints des cimetières de Rome, lorsqu'en 755 ils assiégèrent cette ville, n'avaient point épargné celui de Cécile ; mais plus tard on le découvrit dans le cimetière qui portaient le nom de la Sainte. Il était enveloppé dans une robe à tissu d'or ; on trouva, aux pieds, des linges teints de sang. Le corps de Valérien était avec celui de sainte Cécile. Le pape les transféra dans une nouvelle église, avec ceux des papes Urbains et Luce.

C'est un fait historique bien attesté que sainte Cécile était musicienne ; elle chantait en s'accompagnant d'instruments de musique. Un artiste fameux, Hoffman, a représenté sainte Cécile assise devant un clavecin; nos lecteurs ont souvent vu la reproduction de ce tableau. Cette peinture est une fausseté historique, le clavecin ne datant que du seizième siècle. Sainte Cécile devait probablement se servir d'instruments comme la lyre ou la harpe, qui sont d'antiquité attestée plusieurs fois dans les premiers siècles.

PROGRAMME DE LA FETE DE SAINTE-CECILE

Ce soir séance dans la salle supérieure de l'Ecole Normale. Voici le programme de cette séance :

I Ouverture — Orchestre — Zimmerman.

II Adresse de M. le président à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque.

III La Torpille : comédie en un acte, par X.

IV The Sentry : marche, par l'orchestre. H Haslsins.

V Solo de violon par le professeur Couture.

VI Le Poignard : Drame en un acte, par Théodore Botrel. Personnages : MM. Goulet, Deny, Proulx.

VII Les deux gendarmes à pied, par MM. Le Gouarguer et Boutal.

VIII Chœur : Dis-moi quel est ton pays ? Bohemian nights — Greenberg — Orchestre.

X L'honneur est satisfait. Comédie en un acte, par Henri Bajo.

DIEU SAUVE LE ROI !

***

Demain, jeudi, il y aura grand'-messe solennelle à la cathédrale à neuf heures. Messe en musique, sermon de circonstance par monsieur l'abbé Béliveau. Voici le programme musical de cette messe :

Kyrie, Gloria, Sanctus et Agnus, de la Messe des Pèlerins—Bouery.

Credo : Second ton harmonisé.

Offertoire : Adoro te (supplex) Gounod.

***

Demain soir, banquet des Membres de l'Union Ste-Cécile. Le comité d'organisation nous passe la liste des "santés" qui seront proposées à ce banquet ainsi que les noms de leurs répondants :

Le Pape : Oremus Pro Pontifice : Sa Grandeur Mgr l'Archevêque ;

Le Roi : God Save the King.

L'Union : Ste-Cécile : M. le Président Roger Goulet et monsieur le chapelain Béliveau.

Les membres honoraires : Son Honneur le juge Prud'homme.

Les Sociétés-Sœurs : M. l'abbé Cherrier, le R. P. Portelance.

La Presse : Le R. P. Drummond, S. J. et M. Joseph Bern er

Ces Braves Gens

Les dépêches nous apprennent qu'une bonne partie de l'argent souscrit au fonds de secours des incendiés de San Francisco, en avril dernier, a été soustraite par des mains coupables. La somme serait de $1000,000—s'il vous plait ! Ce vol s'aggrave encore du fait qu'il a été perpétré contre des victimes d'une catastrophe épouvantable. Ils vont bien ces braves Américains ! Le président Roosevelt s'est emparé de la question, et les coupables seront sévèrement punis aussitôt que découverts.

AVIS.

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un acte incorporant une compagnie sous le nom de "The Manitoba Radial company." avec pouvoir de construire à Guiper, maintenir et opérer une ligne ou des lignes de chemins de fer, avec vapeur, électricité, gazoline ou autres sortes de forces motrices, pour le transport de passagers et de fret d'un point ou de points à, ou près de la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, à l'ouest ou au nord allant à un point, auprès du lac Manitoba et de construire, équiper, maintenir et opérer des branches et tous les ponts nécessaires, chemins, routes et pontons, et de construire, équiper et maintenir des hôtels, parcs, théâtres et autres places d'amusements, etc., de construire des lignes de téléphones en connection avec le dit chemin de fer et ses branches, et de transmettre des message pour des buts commerciaux et de chargé des taxes et de produire de l'électricité pour la subvention de la lumière, de la chaleur et le pouvoir, et de faire des arrangements avec n'importe quelle compagnie électrique ou de pouvoir, afin d'obtenir la transmission de l'électricité et d'aquérir et tenir du stock dans d'autres compagnies et d'acquérir et développer des pouvoirs d'eau afin de produire de l'électricité ; de vendre et distribuer icelles, et d'exproprier, acheter, tenir et vendre du terrain pour la compagnie et pour autres buts, et de prélever et collecter des taxes de toutes personnes se servant de ces chemins de fer et réseaux et pour tout fret sur ces dits chemins de fer et réseaux, et pour faire des connections et du trafic, et des arrangements avec des compagnie de chemins de fer, de bateaux ou autres, et de construire, maintenir et opérer le dit chemin de fer et ses réseaux, et le dit télégraphe, téléphone et pouvoir électrique le long et sur les rues et chemins de n'importe quelle municipalité, sujet aux règlements des dites municipalités ; et d'acheter, prendre, louer et autrement acquérir la propriété, droit et franchise de n'importe quel autre compagnie ou campagnes, et de vendre ou louer à n'importe quelle autre compagnie ou compagnies, la propriété, droits et franchises de la compagnie et pour tous autres droits nécessaires, pouvoirs et privilèges à cet effet ; et que tous les travaux ci-dessus mentionnés soient déclarés comme étant pour l'avantage général du Canada.

ARTHUR WAGNER,
Pour les requérants.

Daté à Winnipeg, ce 29,
Au jour d'Octobre 1906.

AVIS

Une application sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada par la compagnie du Canadian Northern Railway et le Grand Trunk Pacific Railway Company pour un acte ratifiant un arrangement entre les compagnies par rapport à un terminal conjoint à Winnipeg et autorisant les parties en questions d'opérer et de mettre en force les termes de cet arrangement, et donnant au Canadian Northern Railway Company les pouvoirs nécessaires pour émaner des garanties pour l'obtention des argents nécessaires aux dépenses de ce dit terminal.

Daté ce 8ième jour de novembre 1906.

Z. A. LASH,
1 Toronto, Street, Toronto.

Solicitor for The Canadian Northern Railway Co.

W. H. BIGGAR,
94 McGill Street, Montreal.

Sollicitor for the Grand Trunk Pacific Railway Co.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, pour un acte étendant le temps pour le commencement et le complément de la ligne ou lignes de chemins de fer, et les extensions et réseaux de la dite ligne ou lignes autorisée par le chapitre 55, des statuts du Canada, 1902 ; chapitre 91, 1903 et chapitre 88 de 1905, et en addition et ci-haut mentionné, pouvoir sera demandé pour permettre au "Canada Central Railway Company" de faire des arrangements et contrats sous la section 281 et suivantes de l'acte des chemins de fer, 1903, avec une ou plusieurs, ou toutes les compagnies suivantes : —The Manitoulin and North Shore Railway Company ; Pacific and Atlantic Railway Company ; The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company ; The International Transit Company ; The Canadian Pacific Railway Company ; The Canadian Northern Railway Company ; The Canadian Northern Ontario Railway Company ; The Grand Trunk Railway Company et The Grand Trunk Pacific Railway Company.

H. C. HAMILTON, Toronto.
Pour les requérants.

Daté à Toronto, Nov. 1er 1906.

VENTE DE DEBENTURES

DES Soumissions cachetées adressées à G. A. Rocan, secrétaire trésorier du District Scolaire de Saint-Boniface No. 1188 marquées "Soumissions pour Débentures" seront reçues par le soussigné jusqu'à jeudi le 20 décembre 1906, à midi, pour les suivantes :

Une émission de $100,000, pour l'érection et l'ameublement de maisons d'école dans la ville de Saint-Boniface (quartiers 3 et 4 respectivement) payables en dix neuf versements annuels, égaux et consécutifs de $39 200, le 1er décembre des années 1907 à 19.6 (tous deux compris) avec intérêt à 5 par cent par année payable au 1er décembre chaque année ci-haut mentionnée, à la succursale de la Banque d'Hochelaga dans la dite ville de Saint-Boniface.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de refuser aucune ou toutes les soumissions ou d'accepter toute offre qui leur paraîtra plus avantageuse.

G. A. ROCAN,
Sec.-Trésorier.

St. Boniface, 21 nov. 1906.

Les soumissionnaires sont priés de dire s'ils sont prêts—leur soumission étant acceptés—à recevoir des commissaires de temps à autre une partie seulement des débentures—l'intérêt (et bonus s'il y en a) étant réglé à date de tel paiement : il est entendu que la balance de cette émission devra être délivrée le ou avant le 1er août 1907.

AVIS

AVIS est par les présentes données qu'application sera faite à la prochaine session du parlement du Canada pour un acte amendant le Chapitre 55 des Statuts du Canada de 1905 en ajoutant les mots "et la Compagnie peut émaner des contrats d'assurance sur la vie avec n'importe quelle personne ou personnes individuellement ou collectivement et peut accorder des donations et en général s'occuper d'assurance sur la vie dans toutes ses formes et ses branches.

G. J. LOVELL,
Winnipeg.
Pour les pétitionnaires.

Daté à Winnipeg le 12 novembre, 1906.

PERDU

De la ferme de la Grande Pointe, 1 vache rouge, une seule corne, étoile dans le front, queue courte ; aussi son veau. Une vache rousse, une vache rouge avec un veau tacheté, de 12 mois. Tous ces animaux sont marqués F. G sur l'épaule droite. $3.00 de récompense à celui qui les retrouvera. Adressez-vous à,

W. GIBBINS ET CO.
Chambre 325 Banque Union.
Winnipeg.

AVIS est donné par le présent qu'Isabel Sanderson, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandera au parlement du Canada, à sa prochaine session, un Bill de Divorce d'avec son époux, William James Sanderson, de la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, Agent, pour cause d'adultère.

A. M. STEWART,
Solliciteur du requérant.

Daté à la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, ce 15e jour de novembre, 1906.

ON DEMANDE de confiance une personne pour passer l'hiver, peu de chose a faire. Pour condition s'adresser verbalement à Max. Guillaut, lot 41 St. Charles.

Dans le Monde Religieux

Le 11 novembre, deux jeunes filles de Notre-Dame de Lourdes, mesdemoiselles Angélique Lesage et Madeleine Giroux ont fait profession religion dans l'église des Chanoines Réguliers de l'Immaculé Conception. Ces jeunes personnes se font religieuses des Cinq Plaies du Sauveur. Dom Benoît a présidé cette cérémonie toujours belle et impressionnante ; la paroisse assistait toute entière à cette prise d'habit.

Condamne a Mort

Salvatore Macri, le meurtrier de John Romauiel, a été condamné à mort, lundi, par l'hon. juge-en-chef Howell. L'exécution aura lieu à Winnipeg, le 15 janvier.

A Regina

Le Windsor hôtel, à Régina, Sask., a été dévoré par un incendie, hier matin. Trois personnes ont péri : L. Musseter, W. Musseter et Robert Johnson. On compte aussi plusieurs blessés.

La ville de Régina est consternée de cette catastrophe.

Les libéraux de Montréal ont donné hier, un banquet à l'hon. M. Fielding. Se rappeler que M. Fielding est le ministre qui, avec M. Sifton, força sir Wilfrid Laurier à retraiter en 1905, lorsque le premier-ministre eut des velléités de rendre justice à ses compatriotes de l'Ouest.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—On demande une servante. S'adresser à Mde Gauvin.

Prière de nous faire parvenir le montant de votre abonnement.

—M. J E. Cyr, M. P. et Mme Cyr, sont partis lundi pour Ottawa.

—Le Bijou représente un beau programme cette semaine, voir l'annonce.

—Un logis à louer, sur la rue La Vérandyre. S'adresser à M. Jos. Lecomte.

—M. A. Gauvin, a accepté la candidature comme conseiller pour le quartier No. 3.

—Les municipalités de la province paraissent unanimes à désirer le téléphone d'Etat.

— TABAC VALIQUETTE, en vente au No 21 - 23, rue Dumoulin, St-Boniface. J. B. Leclerc.

—L'hon. sénateur et Mme Bernier ont quitté Mount Clemens, Michigan, lundi, pour se rendre à Ottawa.

—A Louer, un logis actuellement occupé par la banque. Northern, rue Provencher. S'adresser à A. Gauvin.

—M. J. A. Senécal fêtait dison 65ème anniversaire. Plusieurs amis sont allé féliciter chez lui le populaire entrepreneur.

— Grand assortiment *de Pipes, Sacs à tabac, Porte cigarettes* et plusieurs morceaux de choix pour les fêtes chez J. B. Leclerc, rue Dumoulin, Saint-Boniface.

—Dimanche prochain, le 25 du courant, sera la fête de sainte Catherine. La Sainte-Catherine est célébrée avec enthousiasme chaque année dans nos familles canadiennes.

—La lumière électrique a fait défaut durant une vingtaine de minutes, vendredi soir, à Saint-Boniface. On a dû faire une petite course aux lampes à l'huile dans bien des maisons.

—Le gros temps de samedi dernier, ici, a pris dans l'ouest, tout le développement d'une tempête. Les trains et les grands services publics en ont été tout désorganisés. Il y a des dommages considérables.

—Mme Couilland de Lepinay, de Montréal, mère de Mme A.J.H. Dubuc, est en visite à Winnipeg. Elle est accompagnée de son fils, M. le docteur Auguste Couilland de Lepinay, dont la santé laisse à désirer et qui se voit forcé de prendre une vacance, nous souhaitons que notre robuste climat lui fasse du bien.

—Portage-la-Prairie fondait il y a quelques mois le "20.000 club." C'est au tour de Calgary à fonder le sien : le "100 000 club." Les membres de ce club s'engagent à faire des efforts pour amener dans la ville des habitants nouveaux. La ville de Calgary, malgré toute sa bonne volonté, malgré ses progrès indiscutés, prendra pourtant un certain temps à recruter ses 100,000 âmes !

—Les élections municipales approchent. Les candidatures commencent à se dessiner.

— VIN DE QUALITE, chez B. Leclerc, 21 - 23, rue Dumoulin, Saint-Boniface.

—On demande : une servante. S'adresser chez M. E. J. O'Sullivan, avenue Provencher, Saint-Boniface.

—Demain soir, séance littéraire, dramatique et musicale, donnée par l'Union Ste Cécile, à l'Ecole Normale.

—Les travaux de la nouvelle cathédrale, ainsi bien que le pavage de nos rues, seront bientôt arrêtés par l'hiver.

—PERDU : Un anneau de Clefs laissé à la serrure de la boîte 95 au bureau de poste de Saint-Boniface. Prière de rapporter à nos bureaux.

—Il y a congestion du freight en plusieurs endroits de la province. Les compagnies ne peuvent suffire à donner les chars que réclame le commerce.

—Première qualité de bois de corde d'épinette rouge. A vendre en quantité voulue, scié en bois de poêle au besoin. Aussi toutes sortes de Charbon. A LEMAY, St.-Boniface.

—On annonce le mariage prochain de Mademoiselle Marie Hacault, fille de M. L. Hacault, docteur en droit, de Bruxelles, Manitoba, à monsieur Oscar de Steur, neveu du R. M. R. de Steur, aumonier militaire à Gand, Belgique.

—Nous suggérons à nos lecteurs de bien examiner le nouvel édifice de la banque de Toronto, bâtisse voisine du Magasin Bleu, rue Main, Winnipeg. Cet édifice possède une colonnade de toute beauté ; c'est un des plus beaux ornements de la métropole de l'Ouest.

—La commission chargée par le gouvernement fédéral de s'enquérir de l'état du commerce des grains dans le pays, est encore en séance au Manitoba. Il paraît ressortir de la preuve faite à ces différentes séances que les compagnies de chemins de fer et les propriétaires d'élévateurs ne sont pas aussi bien outillés qu'ils devraient l'être. Il y a dans la province 4,950 machines à battre qui livrent aux élévateurs, quotidiennement, de 6 à 7 millions de minots par jour ; or les compagnies de chemin de fer prennent cinq semaines à expédier ce grain ! On peut voir par ces détails que les cultivateurs ont charge de leur grain beaucoup trop longtemps ; le retard qu'on met à expédier le blé offre de grands inconvénients.

—Samedi dernier, première tempête de neig de la saison. C'était loin d'être désagréable ; la neige couvrant la terre, les toits, les arbres, en formes capricieuses, est un spectacle toujours nouveau. Les sleighs aux gaies clochettes ont fait leur apparition. Nous sommes définitivement en hiver.

—Les assises de Winnipeg, Brandon, Portage-la-Prairie et Morden ont révélé au public le fait que nous possédons parmi nous bien des criminels. Toute l'échelle des crimes y passe : le meurtre, l'assaut de tous genres, l'incendie, le vol. Le grand nombre des coupables sont des étrangers ; pourtant, nous en avons beaucoup trop des nôtres. Sans être excesifs, les châtiments infligés par les juges, aux assises, sont sévères.

—M J. H. Ashdown, le candidat à la Mairie dans Winnipeg, a failli se faire tuer vendredi. Traversant la rue Main, coin de la rue Bannatyne, le pied lui a fait défaut et il est tombé juste en face d'un attelage en mouvement. Un ami l'a violemment tiré de sa périlleuse position. M. Ashdown, qui ne sourit pas souvent, a pourtant été très aimable pour remercier son ami. Notons que depuis qu'il a posé sa condidature, il prend assez volontiers des airs de *sunny Jim* !

NAISSANCES

Le 13 du courant à Saint-Boniface, madame O'Sullivan, épouse de M. E. J. O'Sullivan, un garçon. L'enfant a reçu au baptême les noms de Hughes, Georges, Jean-Joseph. Parrain et marraine : monsieur Paul O'Sullivan et mademoiselle M. Prud'homme.

Le 11 du courant, à Saint-Norbert, madame de Moissac, épouse de M. Henry d'Hillaire de Moissac, une fille. L'enfant a reçu au baptême les noms de Marie Adrienne. Parrain et marraine : monsieur Adrien Potvin, de Saint-Boniface et madame H. d'Hillaire-Moissac, de Saint-Claude, oncle et aïeule de l'enfant.

A Ste Anne, le 4 courant, madame C. J Curtaz, un fils, il a reçu au baptême les noms de Paul Marius, François, Laurent. Parrain et marraine, M. F. Beaudoin et Malle Laurenta Curtaz.

Vente d'une Ferme pour Hypothequs

En vertu d'une Hypothèque qui sera produite le jour de la vente, il sera vendu à l'enchère publique à la salle d'encan de M. A. H. Pulford, encanteur au No. 320 Rue Donald, dans la City de Winnipeg, Samedi le 1er décembre A. D. 1906 à 12 heures de l'avant midi.

La ferme avec les batisses situés dans la Province de Manitoba étant le lot deux-cent trente-cinq (235) dans la Paroisse de Saint-Norbert, étant l'arpentage du gouvernement de la Puissance de la dite paroisse contant 160 acres plus au moins excepté la portion descrite plus bas.

Commençant à un point d'intersection de la ligne sud du dit lot deux cents trente cinq (235) cent quatre-vingt huit pieds Nord et pareille avec la limite Est du dit chemin entre Winnipeg et Emerson cent-quatre-vingt huit pieds West et pareille à la limite Sud, cent quatre-vingt huit pieds à la limite Est du dit chemin public. Alons au Sud et à l'Est de la limite du dit chemin public cent quatre-huit pieds du point du commencement.

Le vendeur est informé qu'il y a dans les environs quatre-vingt acres de terres de cassés qu'il y a de plus une ecurie et une maison en logue.

La propriéte sera mise en vente a un prix fixé.

Conditions 20 par cent du prix de l'achat et la balance sero comme l jour de la vente.

Pour plus amples informations. S'adresser à

Picher, Wilson & Ewart

Vendeurs soliciteurs, Winnipeg, Manitoba.

Daté à Winnipeg, le 27ème jour d'octobre, A. D, 1906.

AVIS PUBLIC

L'assemblée annuelle des membres de la Société d'Agriculture de la Division Electorale de Carillon, sera tenue à St-Pierre, à la salle municipale, lundi, le 10ième jour de décembre 1906, à 1 heure p. m.

Daté à St. Pierre, ce 6ième jour de novembre 1906

PAUL CHENARD,
Sec.-Trésorier.
Société d'Agriculture de Carillon

AVIS

Avis est présentement donné que le Conseil de la ville de St.-Boniface, à la prochaine élection municipale, le 18 décembre 1906, soumettra au vote des électeurs de la ville de St.-Boniface un reglement ayant pour objet d'obtenir le droit de faire fonctionner un service de tramways le dimanche, dans la dite ville. La question qui sera soumise aux personnes qui auront droit de vote sur le dit règlement et dont les noms se trouveront sur la liste révisée des électeurs municipaux, sera comme suit :— "Etes-vous en faveur de faire fonctionner le dimanche un service de tramways dans la ville de St.-Boniface."

Ce règlement sera soumis aux électeurs, le dix-huitième jour de décembre 1906 ; des bureaux de votation seront ouverts à 9 heures du matin et resteront ouverts jusqu'à 5 heures de l'après-midi, à chacun des endroits suivants, savoir :

Bureau de votation No. 1, à ou près de la résidence de Mme J. H. Montpetit, avenue Provencher ; sous officier-rapporteur, Henri Cusson.

Bureau de votation No. 2, à la résidence et magasin de Joseph Cazes, au coin nord-Ouest de la rue Notre-Dame et de l'avenue Taché ; sous-officier-rapporteur, J. Cléophas Marcoux.

Bureau de votation No. 3, à l'ancien Hôtel de Ville ; sous-officier rapporteur, Jules C. Turenne

Bureau de votation No. 4, à la station de feu No. 2, coin de la rue Goulet et de l'avenue Taché ; sous-officier rapporteur, Chs. Metcalfe.

Le dix-septième jour de décembre 1906, à deux heures de l'après-midi, à son bureau, dans l'Hôtel de Ville de St.-Boniface, le maire nommera, par écrit signé de sa main, deux personnes pour assister au calcul final des votes, et une personne pour assister à chaque bureau de votation de la part des personnes intéressées pour ou contre la passation du dit règlement.

Et le dix-neuvième jour de décembre 1906, à deux heures de l'après-midi, à son bureau, dans l'Hôtel de Ville de St-Boniface, le secrétaire-trésorier fera le calcul final des votes donnés sur la dite question pour l'affirmative et pour la négative respectivement.

THEO. BERTRAND,
Secrétaire-trésorier.

St. Boniface, 13 novembre 1906.

NOTICE

NOTICE is hereby given that the Council of the Town of St. Boniface will at the next annual municipal election to be held in the town of St. Boniface, on Tuesday the eighteenth day of december A. D. 1906, submit to the vote of the electors of the town of St. Boniface, a by-law having for its object to obtain the right to operate a sunday street car service in the town of St. Boniface.

The question to be submitted to the persons entitled to vote thereon, on said by law and whose names are upon the revised list of municipal electors entitled to vote for mayor and Councillors at the time of such voting shall be. "Are you in favor of operating a sunday street car service in the town of St. Boniface ?"

This by-law shall be submitted as aforesaid to the electors qualified to vote thereon on the eighteenth day of december A.D. 1906 ; and for the purpose of taking the votes thereon, polls shall be opened at, and remain open from the hour of nine o'clock in the forenoon to the hour of five o'clock in the afternoon of said day in each of the of the following persons places in the town of St. Boniface and at each of the said places the following persons shall be the respective returning officers to take the votes of the electors :

Poll No. 1, at or near the residence of Mrs. J. H. Montpetit, Provencher Ave. Deputy returning officer, Henri Cusson.

Poll No. 2, at the residence and store of Joseph Cazes north west corner of Notre-Dame st. and Taché Ave. Deputy returning officer, J. Cléophas Marcoux.

Pool No. 3, at the Old town Hall, Deputy returning officer. Jules C. Turenne.

Poll No. 4, at the fire Hall No. 2 corner of Goulet st. and Taché Ave. Deputy returning officer, Charles Metcalfe.

The Nineteenth day of december A. D. 1906, at the hour of two o'clock in the afternoon and at his office in the town Hall in the town of St. Boniface is hereby fixed as the time and place at with the secretary treasurer of the town of St. Boniface shall sum up the number of votes given on the said question in the affirmative and in the negative respectively.

On monday the seventeenth day of december A. D. 1906 at two o'clock in the afternoon at his office in the town Hall of St. Boniface, the mayor shall, appoint in writing signed by him two persons to attend at the final summing up of the votes and one person to attend at each voting place on behalf of the persons interested in and desirous of promoting the passing of the by-law and a like number on behalf of the persons interested in and desirous of opposing the passing of the by-law.

THEO. BERTRAND,
Secretary-treasurer.

St. Boniface, Novembre 13th, 1906.

FEUILLETON DU MANITOBA.

PRES DU BONHEUR

NO 9

(Suite et fin.)

Huit heures sonnèrent. Le bébé, enfin, dormait. Simone le déposa dans son berceau, tiède sous les rideaux de dentelle... Cette incertitude qui se prolongeait l'affolait !... Mais à ce moment il lui sembla que l'on parlait dans le chemin, sous les fenêtres. D'un bond elle fut dehors. Des voix retentissaient dans la nuit, et les paroles lui arrivaient avec une sonorité étrange. Elle entendit M. Gunter dire que c'était épouvantable !" Et quelqu'un répondit :

—Oh ! oui !... Pauvre Daubry !... Et cette malheureuse petite femme !

Les hommes qui parlaient ainsi ignoraient qu'elle fût là... C'était donc qu'ils savaient tout espoir perdu... Avec une rapidité d'éclair, cette pensée déchira l'âme de Simone. Elle eut l'atroce vision d'une chambre que les rideaux baissés faisait toute sombre, où s'étoilait la flamme des cierges, dans l'air saturé d'odeurs lourdes et chaudes de fleurs qui se mouraient ; et, dans l'ombre du lit une forme blanche... Mais sa pensée n'alla pas plus loin... Avec un cri d'horreur, elle se dressa du siège où elle s'était laissée tomber, et regarda autour d'elle. Là-bas, dans la nuit, sur la mer, une faible lueur apparaissait, grandissant peu à peu : la lueur du fanal que le baigneur avait emporté.

—Eux ! ce sont eux !... pensa Simone.

Et elle s'enfuit vers la plage. D'autres aussi avaient aperçu la frêle lumière, et attendaient, la même anxiété serrant tous les cœurs.

Vaguement, Simone entendit la voix de Jessie Gunter qui lui disait de prendre son bras. Elle ne lui répondit même pas... Que lui importaient-ils tous, dans cette minute où sa vie se jouait ! Des cris partaient de la barque ; mais le bruit des vagues et du vent empêchait de comprendre aucune parole. Et cependant, l'embarcation avançait toujours. Des formes noires s'y distinguaient. Alors, Simone, incapable d'attendre davantage, se mit à courir sur le sable humide, au-devant de la barque qui ne pouvait approcher du rivage, sans même sentir qu'elle enfonçait dans ce sol détrempé, que de petites vagues mouillaient le bas de sa robe, alourdissant son pas. En cet instant, elle eût marché dans la mer même. Et quand elle fût toute proche, de sa poitrine haletante un cri désespéré s'échappa :

—Roger ! Roger !

—Sauvé ! crièrent toutes les voix des pêcheurs.

Mais, la jeune femme en entendit une seule,—pourtant épuisée,— qui lui disait :

—Simone ! nous voilà ! rassurez-vous !...

...Autour de Simone, tout était devenu vague comme une vision de rêve. Elle entrevoyait des hommes qui parlaient, qui expliquaient comment la périssoire ayant pris eau, une vague plus forte l'avait submergée ; comment ensuite Roger avait dû nager pendant près de trois heures jusqu'à Saint-Pierre-en-Port, où le baigneur et ses compagnons venaient de le trouver... Mais tout cela, elle l'entendait confusément. Pour elle, il n'y avait de réalité que le bras de Roger serré contre le sien, et sa voix affaiblie, mais si tendre, qui l'interrogeait :

—Simone, ma chérie, je ne vous fatigue pas trop, en m'appuyant sur vous ?...

...Seulement quand elle le vit couché dans la grande chambre aux rideaux clairs, dont tous les objets leurs étaient familiers elle eut enfin la sensation profonde, pleine d'une joie ardente que l'horrible cauchemar avait pris fin, que son mari était là, sauvé !... bien à elle !... Et posant sa tête sur l'oreiller de Roger, tout près de son visage elle éclata en sanglots.

—Simone, Simone, ma chérie, ne pleure pas ainsi !...

La voix de Roger avait trouvé son accent d'autrefois, même il avait eu cette caresse du tutoiement presque oublié par elle. Elle releva la tête et murmura passionnément :

—O Roger, que j'ai eu peur !... Si vous n'étiez pas revenu, jamais je n'aurais pu me le pardonner !...

—Oui, j'ai pensé à cela, fit il la voix rêveuse. Quand je me suis vu seul là-bas, en mer, sans savoir si j'aurais la force de nager jusqu'à Saint-Pierre, j'ai bien senti que, si je ne reparaissais pas, ma pauvre chérie, vous ne pourriez pas oublier comment... comment nous nous étions séparés !... Et j'ai eu peur, finit-il avec une gaieté émue, que vous ne gardiez de moi un très mauvais souvenir... C'est vraiment je crois, cette crainte qui m'a donné l'énergie d'arriver à Saint-Pierre !

Tout bas, à travers ses larmes, elle dit :

—O Roger, est-ce que vous pourrez encore m'aimer comme autrefois ?

—Mais j'espère bien que oui, fit-il, caressant d'un geste tendre les cheveux blonds épars sur l'oreiller ; car aujourd'hui j'ai tout à fait compris ce que je croyais pourtant si bien savoir, à quel point vous m'êtes précieuse... ma chère, chère femme !...

Elle se rappela soudain qu'au premier temps de leur mariage, il aimait à la nommer, ainsi, comme pour mieux savourer cette joie de la sentir sienne... Ses yeux encore brillants de larmes, rencontrèrent ceux de son mari pleins d'une tendresse infinie: et alors, blottie contre lui, dans un soupir d'effusion et de repos elle murmura:

—Je crois maintenant, Roger, que nous allons être bien heureux !...

H. ANDEL.

(Fin)

Les Fantaisies de la Langue Francaise

M. Perrichon n'avait pas tort de dire que la langue française est une belle dame, mais un peu capricieuse.

Elle a ses fantaisies, déconcertantes pour les étrangers, ainsi que le prouvent les quelques phrases fort amusantes que voici :

Nous portions nos portions.
Les poules du couvent couvent.
Mes fils ont cassé mes fils.
Il est de l'est.
Je vis ces vis.
Cet homme est fier, peut-on s'y fier ?
Nous éditions de belles éditions.
Nous relations ces relations intéressantes.
Nous acceptions ces diverses acceptions de mots.
Nous inspections les inspections elles-mêmes.
Nous exceptions ces exceptions.
Je suis content qu'ils content cette histoire.
Il convient qu'ils convient leurs amis.
Ils ont un caractère violent ; ils violent leurs promesses.
Ces dames se parent de fleurs pour leur parent.
Ils expédient leurs lettres, c'est un un bon expédient.
Nos intentions sont que nous intentions ce procès.
Ils négligent leurs devoirs, je suis moins négligent.
Nous objections beaucoup de choses contre vos objections.
Ils résident à Paris chez le résident d'une cour étrangère.
Ces cuisiniers excellent à faire ce plat excellent.
Les poissons affluent à un affluent de la rivière, etc., etc.,

Balance de Precision!

Au nouvel office des poids et mesures de Londres, on a mis en service des balances d'une précision telle qu'on peut peser la signature des gens par les infinitésimales différences que présente le poids de l'encrier avant et après qu'on s'en est servi.